Lettre de l'UD CGT

Info Marne

SOMMAIRE

Retraites : changeons de braquet !	1
Réforme des Retraites : jusqu'au retrait !	2
L'archive qui fait mal : « reculer l'âge de retraite serait hypocrite »	2
Index sénior : la mesure gadget	2
Les travailleurs handicapés : grandes victimes de la réforme	3
Châlons en Champagne : la sécurité en pointillés à l'EPSMM	3
Reims : session de rattrapage de la DREETS	

Retraites : changeons de braquet!

Eh oui, comme le chantait Francis Cabrel, « ça continue (encore et encore !) C'est que le début (d'accord, d'accord !) ».

Cinquième journée d'action le 16 février, la mobilisation ne faiblit pas. Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, ce n'est pas en cassant le thermomètre et en minorant les chiffres de la mobilisation, qu'on fera baisser la fièvre.

Pour rappel, le 19 janvier il y a eu 12 300 manifestants dans la Marne, 15 850 le 31 janvier, 9 100 le 7 février, 10 550 le 11 février et le 16 février, malgré une période de congés scolaires, la mobilisation n'a pas faibli avec 5 300 manifestants dans le département.

Il est vrai que la réforme des retraites que Borne et Macron veulent nous faire avaler au pas de course a du plomb dans l'aile.

Rejet de l'article 2 par l'Assemblée Nationale, qui proposait un index senior dont on sait bien qu'il n'aurait aucun effet bénéfique pour l'emploi des seniors.

Refus du ministre du travail, Olivier Dussopt, de répondre précisément sur le nombre de bénéficiaires de la garantie à 1200 euros brut. Là encore tout le monde aura bien compris que cette garantie n'était qu'un leurre.

Flou sur la durée de cotisations pour les carrières longues, la promesse de Mme Borne de ne pas dépasser les 43 annuités ne figurant pas dans le texte.

Le constat est clair, plus le temps passe, plus la Macronie est en difficulté pour justifier ses choix de régression sociale.

Les organisations syndicales départementales se sont rencontrées en fin de semaine et les remontées sont unanimes : il faut passer à la vitesse supérieure. Il a donc été décidé de préparer la mobilisation des 7 et 8 mars prochains, en visant le blocage des lieux stratégiques pour l'économie et d'interpeller les députés du département favorables à la réforme, pour les placer devant leurs responsabilités face à l'inéluctable durcissement du conflit.

Ghislain Bride, secrétaire général adjoint de l'UD



20 Février 2023 #5

Union Départementale des syndicats CGT de la Marne

15, boulevard de la Paix BP 11215 51058 Reims Cedex Tél. 03 26 88 23 04 ud51@cgt.fr www.udcgt51.fr



Châlons en Champagne le 16.02.23



Vitry le François le 16.02.23



Epernay le 16.02.23

Réforme des retraites :

jusqu'au retrait!

L'archive qui fait mal:

« Reculer l'âge de la retraite serait hypocrite » (Macron, 2019)



« Tant qu'on n'a pas réglé le problème du chômage dans notre pays, franchement, ça serait assez hypocrite de décaler l'âge légal. Quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région en difficulté industrielle. quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans. C'est ca la réalité de notre pays. On va vous dire il faut maintenant aller à 64 ans. Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans, les gens vous disent, les emplois, ce n'est plus bon pour vous. C'est ça la réalité, c'est le combat qu'on mène. On doit d'abord gagner ce combat avant d'aller expliquer aux gens : mes bons amis, travaillez longtemps!».

Et c'est le même Macron qui ose aujourd'hui insulter les oppositions à sa réforme qui n'auraient plus de boussole et seraient totalement perdues.

On croit rêver!

Index sénior:

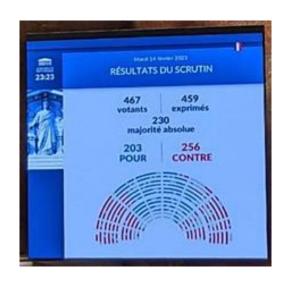
La mesure gadget

La création de l'index sénior conçu pour encourager les bonnes pratiques des entreprises envers leurs salariés les plus âgés, a été rejetée par une large majorité des députés. Un sacré camouflet pour la Macronie.

En réalité, il s'agissait d'une mesure gadget pour l'emploi des séniors. En effet, aucune sanction n'étant associée aux mauvaises pratiques, il y a fort à parier que cet index n'aurait eu aucun effet bénéfique.

Et quand bien même, il aurait comporté des sanctions, on a pu voir avec l'index égalité femmes/hommes, construit sur mesure, combien il était facile pour la quasi-totalité des entreprises d'échapper aux sanctions.

Le constat est édifiant : aujourd'hui, malgré l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les femmes gagnent toujours en moyenne 28 % de moins que les hommes.



Les travailleurs handicapés :

Grandes victimes de la réforme

Les personnes en situation de handicap passent en moyenne 8,5 années sans emploi après 50 ans (contre 1,8 ans pour l'ensemble de la population).

Une situation qui pousse les travailleurs handicapés à retarder au maximum le départ à la retraite pour valider le plus de trimestres possibles. De fait, reporter l'âge de départ à 64 ans ne permettra pas une meilleure embauche des travailleurs handicapés mais va plutôt accroître la période de précarisation et d'instabilité de la pré-retraite. A 61 ans, 16 % des travailleurs handicapés étaient encore en emploi en 2020 contre 53 % pour les travailleurs en général. Et le dispositif de retraite anticipé ne concernerait qu'un petit pourcentage de ces travailleurs, en raison de la reconnaissance souvent trop tardive du handicap.

Chalons en Champagne:

la sécurité en pointillés à l'Hôpital Psychiatrique

Depuis plusieurs mois les agents de sécurité de l'EPSM (Etablissement Public de Santé Mentale) de Châlons sont privés de leur véhicule de service. Ce sous équipement conduit les agents à se déplacer à bicyclette, ou même à pied... Une aberration pour des professionnels chargés d'intervenir en urgence pour renforcer les services de soin ou en cas d'incendie. La CGT de l'EPSM de la Marne a rappelé la direction à son obligation de sécurité, qui engage sa responsabilité pénale.

Reims:

Session de rattrapage de la DREETS

La CGT avait dénoncé auprès du Préfet, l'initiative de la DREETS (direction du travail) qui avait reconduit la liste des conseillers du salarié sans concertation avec les syndicats (voir Info Marne n°2). Suite à cela, une réunion s'est tenue à la DREETS de Reims le 14 février.

Un bilan de l'action des conseillers du salarié a été présenté et il a été décidé à l'avenir de travailler ensemble afin d'éviter de tels dysfonctionnements. La liste des conseillers devra être remise avant le 15 mars prochain.

La CGT a demandé que la DREETS, en lien avec les organisations syndicales, de travailler sur une information à destination des salariés des TPE et des entreprises où il n'y a pas d'élu, afin de les informer sur leur droit de se faire assister ainsi que de leur fournir la liste des conseillers du salarié.

Les salariés doivent savoir qu'ils peuvent être accompagnés lors de l'entretien préalable, ce qui doit permettre de les aider à garder leur emploi et pas seulement de se faire assister au moment de monter un dossier prud'homal.



